

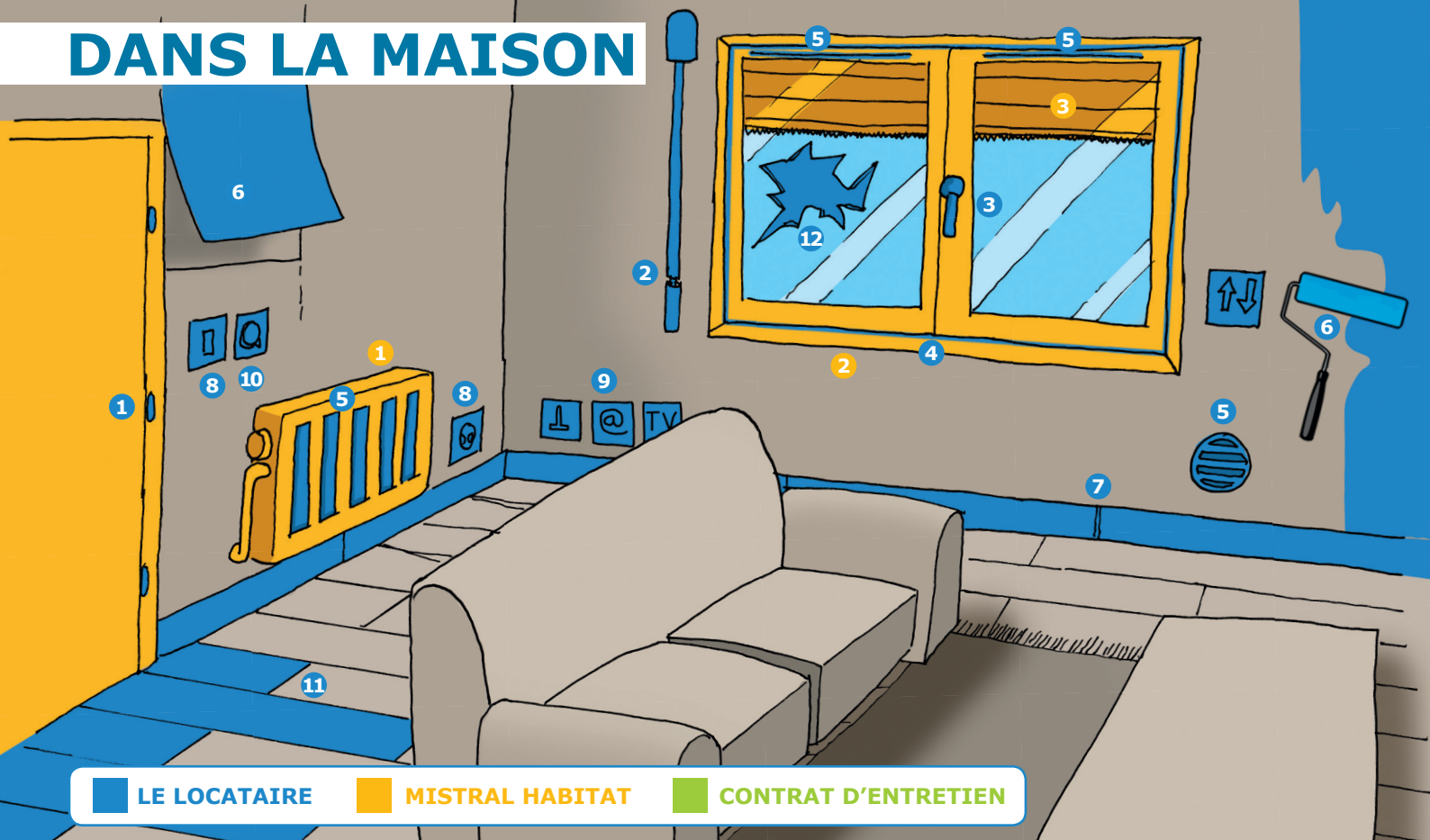
Guide pratique

Entretien & Réparations

QUI FAT
QUOI?

Cette plaquette pourra vous guider,
consultez-la souvent !

DANS LA MAISON



LE LOCATAIRE

MISTRAL HABITAT

CONTRAT D'ENTRETIEN

LE LOCATAIRE

doit effectuer l'entretien de :

1. Gonds et paumelles
2. Manivelle et mécanisme
3. Poignées de fenêtre et crémones
4. Joints de vitrage
5. Nettoyage grille d'entrée d'air
6. Peintures ou tapisserie : murs et plafonds
7. Plinthes
8. Prises de courant, interrupteurs et point lumineux
9. Prise téléphone / Prise TV
10. Thermostat
11. Sol : dalles, linoléum, moquette, parquet
12. Vitres

MISTRAL habitat

doit effectuer l'entretien de :

1. Radiateurs (sauf dégradations)
2. Fenêtres, encadrements et crémones (sauf dégradations)
3. Volets roulants (panne)

LAISSEZ RESPIRER VOTRE LOGEMENT

Le système de ventilation qui équipe votre logement permet de renouveler l'air dans toutes les pièces. Son bon fonctionnement est donc indispensable à la circulation de l'air ambiant, il assure une bonne santé pour les occupants.

Une bonne ventilation évite l'accumulation des mauvaises odeurs, la formation de moisissures et la condensation.

CONSEILS:

- Veillez à un entretien régulier des bouches d'aération : nettoyez-les.
- Les grilles de ventilation et grilles d'entrée d'air ne doivent jamais être obstruées.
- Ne raccordez jamais une hotte aspirante ou un sèche-linge sur la Ventilation Mécanique Contrôlée. Afin d'éviter des désordres de type : condensation, moisissures, vous veillerez en période hivernale, à maintenir dans votre appartement une température minimale de 17°.

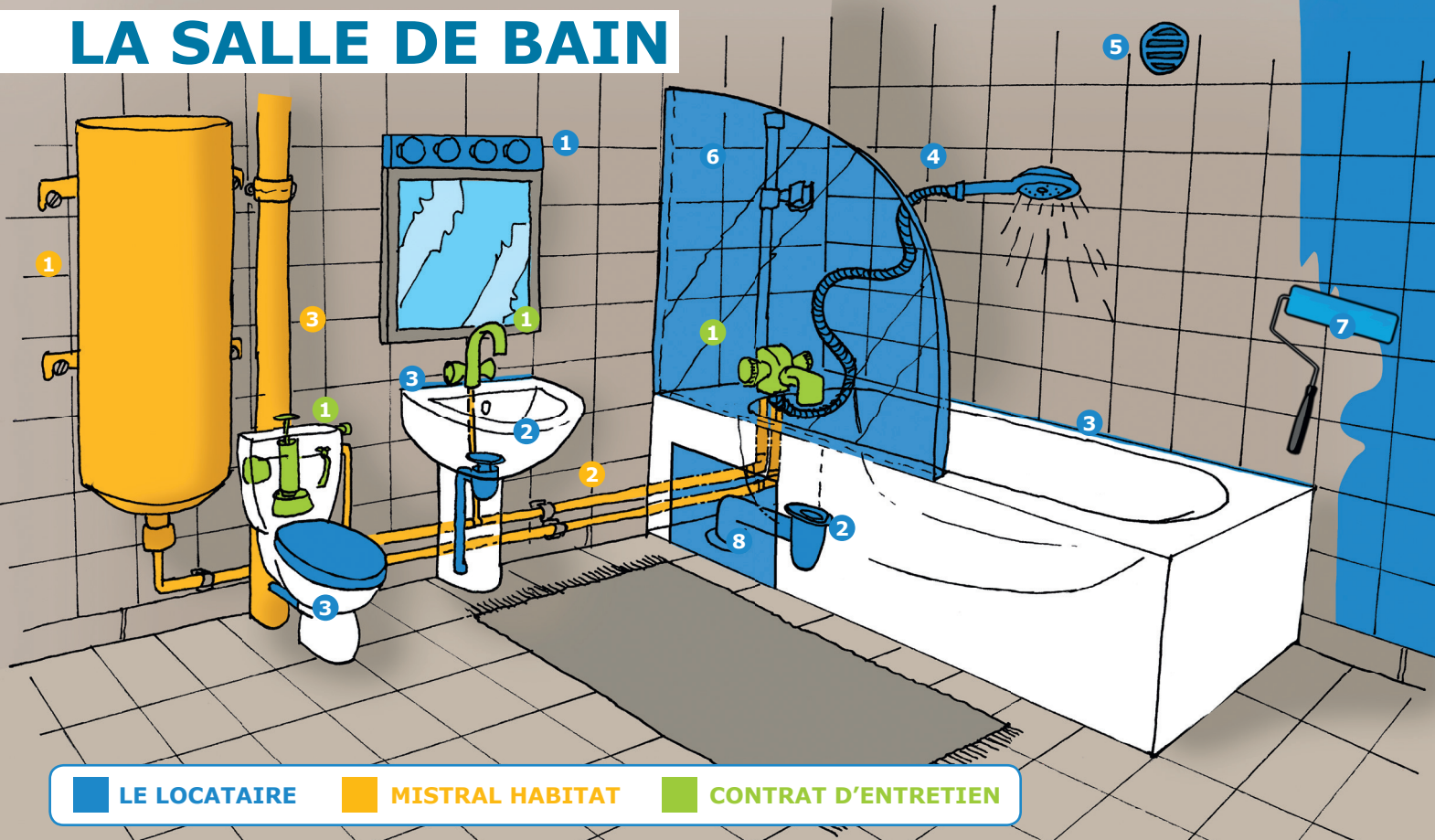


CHAUFFAGE : Pour bénéficier d'un confort optimal, le chauffage doit respecter certaines normes :

- 17° dans les chambres
- 19° dans le séjour
- 21° dans la salle de bain

Sachez qu'un degré en moins permet 7% d'économie sur votre facture.

LA SALLE DE BAIN



LE LOCATAIRE

MISTRAL HABITAT

CONTRAT D'ENTRETIEN

LE LOCATAIRE doit effectuer l'entretien de :

1. Eclairage sanitaire, rebouchage des trous
2. Débouchage, dégorgement des branchements privés, joints silicones, siphon, vidage
3. Appareils sanitaires : douche, lavabo, WC, joint silicone, remplacement abattant, pipe
4. Flexible de douche
5. Nettoyage et débouchage de la ventilation
6. Pare-douche
7. Peinture : murs et plafonds
8. Trappe de visite sous baignoire

MISTRAL habitat doit effectuer l'entretien de :

1. Chauffe-eau électrique
2. Colonnes d'alimentation eau
3. Colonnes d'eaux usées générales ou eaux-vannes

CONTRAT D'ENTRETIEN

VOUS BENEFCIEZ D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN ROBINNETERIE et D'ASSAINISSEMENT

ÉLECTRICITÉ ET SÉCURITÉ CONSEILS:

La négligence et l'inconscience sont à l'origine de beaucoup trop d'accidents électriques domestiques!

-Prises multiples surchargées, cordon électrique «réparé maison», tableau d'abonné modifié ...

Ne jamais modifier l'installation électrique de votre logement, votre sécurité en dépend.

Le locataire devra remplacer: les interrupteurs, prises de courant, fusibles, ampoules, tubes lumineux...défectueux.

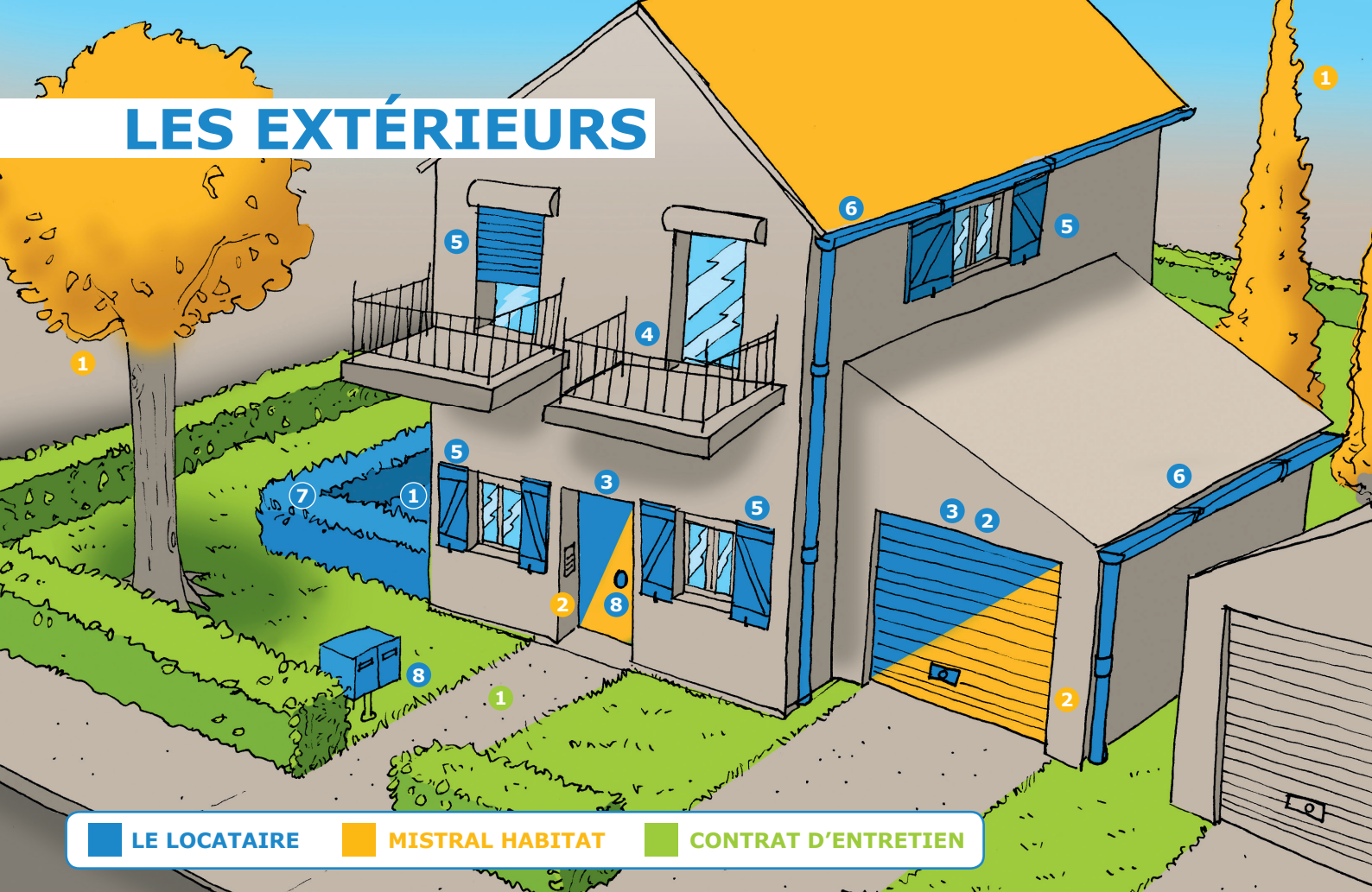
• Coupez toujours le courant au disjoncteur avant toute intervention (même pour changer une ampoule).

Lorsqu'un fusible saute, remplacez-le par un fusible de même calibre. Ne pas utiliser de fil de cuivre ou papier aluminium.

• N'utilisez aucun appareil électrique en ayant les pieds ou les mains mouillés ou même les pieds nus.

Pour les enfants en bas âge, les cache-prises assurent la meilleure sécurité, lorsque ces dernières ne sont pas à éclipses.

LES EXTÉRIEURS



LE LOCATAIRE

MISTRAL HABITAT

CONTRAT D'ENTRETIEN

LE LOCATAIRE DOIT EFFECTUER L'ENTRETIEN DE :

1. Jardin et élagage arbres jardin individuel
2. Porte de garage, chaînette, poignée, ressort
3. Porte d'entrée et de garage
4. Terrasse, balcon
5. Volets
6. Nettoyage des chéneaux et des gouttières
7. Taille des haies au sein du jardin
8. Les boîtes aux lettres et serrures

MISTRAL habitat DOIT EFFECTUER L'ENTRETIEN DE :

1. Elagage des grands arbres des parties communes (sur certaines résidences contrat espaces verts)
2. Porte d'entrée et de garage (remplacement sauf en cas d'effraction ou de dégradation)

CONTRAT D'ENTRETIEN

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN ESPACES VERTS, antennes collectives, ascenseurs, entretien des parties communes et des parkings collectifs

FENÊTRES, BALCONS, TERRASSES

Les étendages et autres mobiliers disgracieux à la vue de tous (meubles, sommiers, etc...) constituent une gêne pour les voisins et les passants.

Évitez de laver à grande eau, balcon ou terrasse; les ruissellements sur votre façade pourraient occasionner des désagréments pour les logements situés au-dessous.

LOGEMENT INDIVIDUEL

Si vous avez un jardin privatif, veillez à ce qu'il soit propre et bien entretenu.

Respectez les hauteurs réglementaires des haies naturelles et des clôtures.

Elles participent à l'esthétique de votre habitation.

POUR VOS TRAVAUX DE JARDINAGE

Attention à l'utilisation des appareils bruyants (tondeuse à gazon, taille haie...) pensez au voisinage.

Ces appareils ne doivent être utilisés que certains jours, à certaines heures, jamais les dimanches et jours fériés.

Renseignez-vous !

SÉCURITÉ :



FUITE DE GAZ : QUE FAIRE ?

1. Ouvrez les fenêtres.
2. Fermez votre arrivée de gaz.
3. Évitez les flammes et les étincelles.
4. Ne touchez à aucun appareil électrique ni téléphone.
5. Sortez à l'extérieur de votre domicile pour contacter le n° Vert Urgence Sécurité Gaz au 0 800 47 33 33 (appel gratuit depuis un poste fixe).
6. Attendez l'arrivée du technicien GRDF devant votre domicile (source : <http://www.grdf.fr/fuite-de-gaz>)

4 agences et 3 antennes à votre service

Agence Terres du Haut Vaucluse

(Orange)

contact.orange@mistral-habitat.fr

Agence Terres du Comtat Venaissin

(Carpentras)

contact.carpentras@mistral-habitat.fr

Agence Terres du Grand Avignon

(Avignon)

contact.avignon@mistral-habitat.fr

Agence Terres du Luberon

(Cavaillon)

contact.cavaillon@mistral-habitat.fr



Antenne de Bollène

contact.bollene@mistral-habitat.fr

Antenne d'Apt

contact.apt@mistral-habitat.fr

Antenne de Pertuis

contact.cavaillon@mistral-habitat.fr

Retrouvez les adresses de nos agences sur notre site : www.mistral-habitat.fr

Ce guide a vocation à vous aider à déterminer qui fait quoi dans votre logement.
Il n'est ni exhaustif ni contractuel, en cas de doute, contactez votre agence pour vous renseigner.

Notre Service Relations Clients accessible au **04 90 14 72 00**
est à votre écoute du lundi au jeudi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h
et le vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 16h

MISTRAL habitat met également à votre disposition
un seul et unique numéro d'appel pour les astreintes
(le week-end du vendredi 17h au lundi 8h ainsi que tous les jours fériés) :

 **N° Vert** **0800 746 930**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE